



## Industrie pharmaceutique: La Tunisie espère porter ses exportations à 40%!

La Tunisie est dans la capacité de fabriquer une nouvelle variété de médicaments afin de réduire davantage les achats de l'étranger d'autant plus que le potentiel industriel est disponible et la main-d'œuvre spécialisée est prête à faire des prouesses, moyennant des encouragements à tous les niveaux.

Dans ce contexte, le directeur général des industries manufacturières, Fethi Sahlaoui a affirmé dans une déclaration accordée à Africanmanager que le projet de charte de partenariat public privé dans les industries pharmaceutiques 2025 revêt une grande importance dans la redynamisation de l'économie tunisienne et le savoir-faire des compétences du pays.

Il a précisé que ce projet vise à renforcer la compétitivité des industries pharmaceutiques et à assurer un saut qualitatif du secteur dans 5 ans, en augmentant son contenu technologique et en garantissant son positionnement dans le secteur biotechnologique.

La charte du partenariat public-privé dans le secteur de l'industrie pharmaceutique vise à stimuler la compétitivité entre les acteurs de l'industrie pharmaceutique.

Le projet de partenariat vise également à stimuler la compétitivité entre les acteurs de l'industrie pharmaceutique et porter les exportations du secteur à 40%, a assuré le responsable.

Et d'ajouter que la charte s'articule autour de 5 axes en l'occurrence la gouvernance, l'augmentation de la valeur ajoutée, le renforcement de la recherche, l'amélioration de l'infrastructure, la commercialisation et la formation.

Il a, encore, précisé que le ministère de la Santé soutient ce secteur qui peut rapporter davantage de devises grâce aux exportations vers les pays voisins et même en Afrique.

Une batterie de mesures efficaces et encourageantes !

Les mesures d'encouragement de l'investissement dans ce secteur ont porté leurs fruits. Grâce à ces mesures, les professionnels du médicament et tous ceux qui s'intéressent à ce secteur ont pu bénéficier d'une exonération sur l'acquisition des matières premières et des produits de conditionnement importés. Ils paient également une TVA de 6% au lieu de 18%.

De plus, les produits ayant deux autorisations de mise sur le marché Tunisien peuvent faire un appel d'offres national. Les investisseurs étrangers peuvent aussi posséder 100% du



capital d'une structure et ont l'entière liberté d'effectuer la transmission de fonds. Ces dispositions prises par l'Etat ont permis de développer les infrastructures pharmaceutiques et d'augmenter les besoins du pays.

Des filiales de multinationales se sont, depuis, implantées tandis que les promoteurs nationaux ont monté aussi leur propre entreprise.

Aujourd'hui, on compte 56 unités de production en Tunisie. 28 d'entre elles produisent des médicaments à usage humain, 6 des producteurs de médicaments pour les animaux, 22 des unités produisant des équipements médicaux dont la moitié sont des entreprises exportatrices.

Le pays dispose aussi de 35 centres de recherche, plus de 600 unités spécialistes dans la recherche scientifique et quelque 150 laboratoires. Cet investissement massif a permis au secteur de résister à la dévalorisation de la monnaie nationale et aux impacts de la révolution de 2011(...).

**Source : AFRICAN MANAGER**